



***GROUPE LE PONT NEUF est une école laïque regroupant le préscolaire, le primaire et le collège.
Il est situé à Cocody Angré Bèssikoi près de la Cité Diaspora.***

FICHE DE RENSEIGNEMENT DU COLLEGE

I- FRAIS DE SCOLARITE ET MODALITE DE PAIEMENT

Début des inscriptions et réinscriptions : Avril 2023

Droit d'inscription et frais de scolarité (voir l'administration)

NB:

- Toute scolarité entamée est due et non remboursable**
- KIT DE TENUES** (1 polo, 1tee-shirt blanc, 1tenue de sport complet, 1pullover), en vente à l'école.
- Le complet kaki pour les garçons et le complet bleu-blanc pour les filles sont à la charge des parents.**

REDUCTION : 10% de réduction est appliqué sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit.

II- DOSSIERS D'INSCRIPTION

- 1- 1 Extrait de naissance original
- 2- Le reçu de l'inscription en ligne
- 3- La photocopie du relevé de notes au CEPE pour les élèves de la 6ème
- 4- 6 Photos d'identité récentes en couleur du même tirage
- 5- 1 Fiche d'inscription dûment remplie par les parents (à retirer à l'école)
- 6- 1 Fiche d'engagement remplie par les parents (à retirer à l'école)
- 7- Le paiement des frais d'inscription
- 8- Le bulletin de fin d'année des élèves venant d'autres écoles
- 9- 1 Fiche médicale dûment remplie par les parents
- 10- Tests d'entrée pour les élèves venant d'ailleurs après analyse de leurs dossiers.

Ainsi, doivent subir le test les élèves des classes de **4ème, 2nde 1ère** ayant une moyenne entre **10** et **11,99**. Le test est obligatoire pour tous les élèves de **3ème et 1le** venant d'autres écoles.

NB :

- Les frais des Tests sont à la charge des parents.**
- L'inscription se fera par l'acquittement du droit d'inscription , du 1er versement, du kit de tenues du dépôt des dossiers au complet.**

(voir l'administration pour les coûts)



III– TENUES SCOLAIRES

GARCONS :

- complets KAKI du même tissu avec le macaron
- 02 paires de chaussures fermées
- 1 polo KAKI
- 1 pullover

FILLES :

- 02 complets bleu-blanc (Jupes bleu-marine dépassant le genou de 10 cm ou pantalon bleu marine corsages blancs à col, manches courtes avec le macaron)
- 02 paires de chaussures fermées
- 01 polo blanc
- 01 pullover

LES TENUES SCOLAIRES SONT EN VENTE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

IV- CANTINE ET TRANSPORT

1 - Cantine: 1er et 2nd cycles

L'école dispose d'une cantine pour permettre aux élèves de se restaurer sur place à la pause méridienne.

Tarif (voir l'administration)**NB :**

- L'abonnement à la cantine est annuel.
- Tout désistement à la cantine doit se faire par courrier adressé à la Direction Générale.
- Une pénalité de 30% est néanmoins appliquée sur le montant restant à devoir au moment du désistement.
- Toute période entamée est intégralement due, quel que soit le nombre de jours de cours.

2- Transport Tarif (voir l'administration)**Tableau des différentes zones**

ZONE A	GESTOCI, CHU, BELLE COTE, ROSIERS P5&P6, ST VIATEUR, MANDELA, ARCADES 1&2, SOLEIL2
ZONE B	7° TRANCHE, TERMINUS 81/82, PETRO IVOIRE, ANGRE CHÂTEAU, 22°ARRONDISSEMENT, CNPS, PALMERAIE, ATTOBAN, BONOUMIN
ZONE C	DOKUI, AGHIEN, II PLATEAUX SOCOCE, RIVIERA II, RIVIERA III

NB :

- L'abonnement au transport est annuel.
- Tout désistement doit être signalé par courrier adressé à la Direction Générale.
Cependant, le montant de l'abonnement reste dû.
- Toute période entamée est intégralement dû, quel que soit le nombre de jours de cours.



***GROUPE LE PONT NEUF est une école laïque regroupant le préscolaire, le primaire et le collège.
Il est situé à Cocody Angré Bèssikoi près de la Cité Diaspora.***

FICHE DE RENSEIGNEMENT MATERNELLE ET PRIMAIRE

FRAIS DE SCOLARITE ET MODALITE DE PAIEMENT

Début des inscriptions et réinscriptions : Avril 2023

Droit d'inscription et Modalité de Paiement de la scolarité (voir l'administration)

NB:

- **Toute scolarité entamée est due et non remboursable**
- **Les paiements se font au plus tard le 05 du Mois**
- **L'inscription à la cantine et au transport se fera avant la rentrée des classes**
- **Uniquement les élèves à jour de leur scolarité ont droit au transport et à la cantine**
- **Tout défaut de paiement dans le délai convenu entraîne l'arrêt immédiat de la prestation**

L'inscription se fera par l'acquittement du droit d'inscription et du 1er versement

CONDITIONS D'ADMISSION

1-Maternelle

- **Toute Petite Section (TPS) : 2ans révolu**
- **Petite Section (PS) : 3ans révolu**
- **Moyenne Section (MS) : 4 ans révolu**
- **Grande section (GS) : 5 ans révolu**

2-Primaire

CP :6 ans révolu

Un test d'entrée au CM2 pour les nouveaux élèves

DOSSIERS POUR LA MATERNELLE ET LE PRIMAIRE

- **01 Certificat de vaccination (Institut d'Hygiène)**
- **01 Fiche de responsabilité parentale (à retirer à l'école)**
- **01 Fiche d'inscription (à retirer à l'école)**
- **01 Extrait de Naissance original**
- **06 Photos d'identité en couleur**

**NB** : Pour le Primaire ajouter :

- Le relevé de notes de la classe précédente, une fiche scolaire et le N° matricule
Pour les élèves venant d'autres écoles.
- L'Ecole établie une communication permanente avec les parents par SMS, par appel téléphonique, par WhatsApp, par la plateforme Academy System et par cahier de correspondance.

REDUCTION : 10% de réduction est appliqué sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit.

TENUES SCOLAIRES POUR LA MATERNELLE ET LE PRIMAIRE**1-Maternelle** : 2 tenues**2-Primaire** :

- **Filles** :
 - 2 robes à petits carreaux bleu et blanc dépassant les genoux sans fantaisie frappées du logo
 - 2 paires de chaussures fermées
- **Garçons** :
 - 2 culottes, 2 chemises ou polo kaki frappés du logo
 - 2 paires de chaussures fermées

LES TENUES SCOLAIRES SONT EN VENTES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

HEURES DE COURS - TRANSPORT - CANTINE**1-Heures de cours**

Maternelle	Primaire
Matin :8h-11h30mn	Matin : 7h30mn-12h00
Après-midi : 14h-16h00	Après-midi : 14h-16h00

2-Cantine : Maternelle et Primaire (voir l'administration pour les tarifs)

L'école dispose d'une cantine pour permettre aux élèves de se restaurer sur place à la pause méridienne.

NB :

- l'abonnement à la cantine est annuel.
- Tout désistement à la cantine doit se faire par courrier adressé à la Direction Générale.
- Une pénalité de 30% est néanmoins appliquée sur le montant restant à devoir au moment du désistement.
- Toute période entamée est intégralement due, quel que soit le nombre de jours de cours.

3-Transport (voir l'administration pour les tarifs)



Tableau des différentes zones

ZONE A	GESTOCI, CHU, BELLE COTE, ROSIERS P5&P6, ST VIATEUR, MANDELA, ARCADES 1&2, SOLEIL2
ZONE B	7 ^e TRANCHE, TERMINUS 81/82, PETRO IVOIRE, ANGRE CHÂTEAU, 22 ^e ARRONDISSEMENT, CNPS, PALMERAIE, ATTOBAN, BONOUMIN
ZONE C	DOKUI, AGHIEN, II PLATEAUX SOCOCE, RIVIERA II, RIVERA III

NB :

- l'abonnement au transport est annuel.
- Tout désistement doit être signalé par courrier adressé à la Direction Générale. Cependant, le montant de l'abonnement reste dû.
- Toute période entamée est intégralement dû, quel que soit le nombre de jours de cours.